

LES AIDES AUX ENTREPRISES

de la Communauté de communes Gartempe
Saint-Pardoux dans le cadre du SRDEII*

*Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation



BOOSTEZ VOTRE ACTIVITÉ LOCALE

Reprise • Création • Développement



Jusqu'à 50 % d'aide financière

Partenariat :



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de
la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux :



pvd@gartempe-saint-pardoux.fr



05.55.60.93.11 ou 06.02.02.02.31

Aide à l'investissement « reprise d'entreprise »



OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER

Faire de la reprise une opportunité de modernisation, de transformation, de développement de l'entreprise.



BENEFICIAIRES

TPE et PME du commerce, de l'industrie, des services, de l'artisanat, du tourisme, de l'agriculture...

Tout secteur éligible.

Reprise depuis moins de 3 ans.



INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE

Taux de subvention : 50 %

Plafond de l'aide : 4 000 €



ASSIETTE ELIGIBLE

Éligible : Coûts d'investissement dans les actifs corporels ou incorporels.

Non éligible : Investissement lié à l'immobilier et acquisition en crédit-bail

Pas de plancher d'investissement.

Plafond de la dépense : 10 000 € HT.

Aide aux derniers commerces/TPE multiservices



OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER

Accompagner la création, le développement ou le maintien des derniers commerces de type multi-services.



BENEFICIAIRES

Entreprise de type TPE implantée en secteur rural, exerçant une activité de type multiservices ou multi activités. Les commerces concernés exercent une activité principale (supérette, restaurant, café, boulangerie, bureau de tabac...) mais proposent également différents produits ou services annexes : presse, tabac, pain, produits locaux, relais colis...



ASSIETTE ELIGIBLE

Eligible : dépenses liées à l'achat de mobilier, investissements en biens matériels ou immatériel indispensables pour l'exercice de l'activité et/ou pour accompagner les transitions. Petit équipement.

Non éligible : investissements liés à l'immobilier et dépenses de fourniture.
Pas de plancher de dépense.
Plafond de la dépense : 4 000 €.



INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE

Taux de subvention : 50 %
Plafond de l'aide : 2 000 €



Aide aux commerces/TPE et services du quotidien



OBJECTIFS ET PROJETS A FINANCER

Contribuer à la revitalisation et au maintien d'activité en accompagnant la création, la reprise et le développement de commerces et services répondant aux besoins du quotidien de la population.



BENEFICIAIRES

Entreprise de type TPE exerçant une activité sédentaire ou ambulante répondant aux besoins quotidiens ou réguliers de la population et contribuant au dynamisme d'un centre bourg ou centre-ville. L'activité principale doit s'inscrire dans un des secteurs mentionnés dans le règlement.

Non éligible : les commerces ou service proposant exclusivement de la distribution automatique ou du e-commerce.



ASSIETTE ELIGIBLE

Éligible : équipement en matériel et/ou immatériel indispensable pour l'exercice de l'activité et/ou pour accompagner les transitions de l'entreprise : écologique, numérique, diversification... Petit équipement.

Non éligible : investissements liés à l'immobilier et dépenses de fourniture. Pas de plancher de dépense. Plafond de la dépense : 8 000 €.



INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE

Taux de subvention : 50 %

Plafond de l'aide : 4 000 €

